



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

veaux

Question écrite n° 3668

## Texte de la question

M. Marc Bernier appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés rencontrées par les éleveurs de veaux de boucherie. Les coûts des produits laitiers utilisés dans l'alimentation des veaux restent élevés et la baisse tendancielle de la consommation observée depuis quelques années sont les causes principales de la crise de cette production. Cette situation a des conséquences sur la régulation de la production laitière comme sur celle des bovins adultes, et elle fragilise une filière qui connaît par ailleurs, une forte concurrence extérieure. Aussi, il lui demande quelles mesures pourraient être envisagées pour sortir les producteurs de veaux de cette crise.

## Texte de la réponse

La filière du veau de boucherie est confrontée à d'importantes difficultés liées à un déséquilibre entre l'offre et la demande de viande de veau, ainsi qu'au renchérissement des coûts de production, en particulier de la poudre de lait. Afin de préserver la rentabilité du secteur et le revenu des éleveurs, des travaux ont été menés avec les représentants de la filière et le conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER). Ces rencontres ont abouti à proposer un cadre interprofessionnel visant à mieux maîtriser la production et à relancer le secteur, tout en tenant compte de la situation des éleveurs. La mise en place d'un plan de soutien de 7,8 millions d'euros à la filière dont 1,5 million d'euros supplémentaires au titre du fonds d'allègement de charges (FAC) a été annoncée le 21 août 2007. Ce programme prévoit par ailleurs des mesures d'adaptation du nombre de places dans les exploitations ainsi que des compensations des pertes subies par les entreprises d'intégration et l'accompagnement de la restructuration des grandes entreprises. L'office de l'élevage complètera ces dispositions par des actions de recherche et de promotion. En outre, la défense de la production française de veau a été assurée en obtenant, en juin 2007, au niveau communautaire de réserver aux seuls bovins de moins de huit mois, la dénomination « veau ».

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Bernier](#)

**Circonscription :** Mayenne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3668

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** Agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** Agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 août 2007, page 5347

**Réponse publiée le :** 13 novembre 2007, page 7032